

N° du marché :

MARCHE DE TRAVAUX - PROCEDURE ADAPTEE



REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître de l'ouvrage

COMMUNE DE FRANGY

Objet du marché

**REPLACEMENT DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE DE FRANGY
EN HAUTE-SAVOIE**

Date et heure limites de réception des offres

19 novembre 2026 à 10h00 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2. LES INTERVENANTS.....	3
ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES DU MARCHE PUBLIC	4
3.1 ALLOTISSEMENT	4
3.2 DELAIS D'EXECUTION	4
3.3 LIEU D'EXECUTION	4
ARTICLE 4. VARIANTES	4
4.1 VARIANTES A L'INITIATIVE DE L'ACHETEUR.....	4
4.2 VARIANTES A L'INITIATIVE DU SOUMISSIONNAIRE	4
ARTICLE 5. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	4
5.1 PIECES DE CANDIDATURE A REMETTRE	4
5.2 PIECES DE L'OFFRE A REMETTRE	5
ARTICLE 6. REMISE DES OFFRES - DEMATERIALISATION	5
ARTICLE 7. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	6
ARTICLE 9. VISITE DU SITE.....	6
ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6

Article 1 - Objet de la consultation

La présente opération concerne le remplacement des toitures de l'église Saint-Aquilin de la commune de Frangy en Haute-Savoie.

Elle est lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les 3 soumissionnaires ayant remis les meilleures offres à l'issue d'une première analyse, ou avec toutes les entreprises si dans un lot le nombre d'offres est inférieur à trois.

Le dossier de consultation est librement, gratuitement et exclusivement téléchargeable.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les candidats ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune information ou précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

Article 2. Les intervenants

Le pouvoir adjudicataire

Mairie de FRANGY
19 rue du Grand Pont
74270 FRANGY
Tél. 04 50 44 75 96

La maîtrise d'œuvre

Maître d'œuvre
CE2T Ingénierie
Zac de la Bouvarde
Allée de la Mandallaz
Immeuble Le Périclès
74370 EPAGNY - METZ-TESSY
Tél. 04 50 69 02 46

Annecy Structure
Zac de la Bouvarde
6 allée de la Mandallaz
74370 EPAGNY - METZ-TESSY
Tél. 04 50 69 02 46

L'ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Ce2t Ingénierie
Zac de la Bouvarde
Allée de la Mandallaz
Immeuble Le Périclès
74370 METZ-TESSY
Tél. 04 50 05 06 25

La coordination Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau 3 de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article 3. Caractéristiques du marché public

3.1 Allotissement

Le marché est décomposé comme suit :

- Lot n°1 Charpente - Couverture
- Lot n°2 Echafaudage
- Lot n°3 Etanchéité
- Lot n°4 Abat-sons

3.2 Délais d'exécution

Les délais globaux d'exécution du marché sont fixés à titre indicatif la durée effective de travaux **trois mois** non compris la période de préparation des travaux à compter de l'ordre de service général de démarrage du chantier notifié à tous les lots.

3.3 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations est situé sur la commune de FRANGY (74270).

Article 4. Variantes

4.1 Variantes à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

4.2 Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

Article 5. Présentation de la candidature et de l'offre

Quel que soit le nombre de lots auxquels ils soumissionnent, les candidats remettront un seul dossier de candidature. En revanche, un dossier complet d'offre devra être remis pour chaque lot.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

Les offres des soumissionnaires seront exprimées en EURO.

Les candidats sont par ailleurs informés qu'ils peuvent remettre une proposition pour un ou plusieurs lots. Un acte d'engagement par lot devra être fourni.

Cas des groupements d'opérateurs : En cas de groupement conjoint d'opérateurs économiques, le mandataire devra être solidaire.

5.1 Pièces de candidature à remettre

A. Pièces relatives aux conditions de participation

1. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété ou équivalent ;
2. Formulaire DC2 complété ou, à défaut, un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats, dont le chiffre d'affaires global et spécifique sur les 3 derniers exercices ;
3. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants et indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux ;
4. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC 1 et DC 2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

B. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

1. L'attestation de régularité fiscale au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance de ladite attestation ;
2. Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance) ;
3. Attestation d'assurance de responsabilité décennale ;
4. Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Extrait KBis et délégation si besoin par exemple) ;
5. Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente ;
6. la liste nominative des salariés étrangers conformément à l'article D.8254-2 du Code du travail ;
7. Pour les entreprises de 20 salariés et plus : certificat délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) relatif à la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
8. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
9. Attestation d'assurance pour les risques professionnels. Document à remettre dans les 15 jours suivant la notification du marché public et, en tout état de cause, avant tout début d'exécution des prestations.

5.2 Pièces de l'offre à remettre

- L'Acte d'Engagement dûment complété, la signature demeurante facultative au stade de la remise de l'offre ; (fournir un acte d'engagement par lot),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières signé,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du/des lot(s) complétée, **fichier Excel à fournir**,
- Le Mémoire Technique – Note Méthodologiques comprenant notamment :
 - o Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux ;
 - o Libellés des principales tâches avec indication des modes opératoires et l'estimation du temps de travail par tâche.
 - o Description des dispositions envisagées pour assurer la propreté du chantier et la sécurité du personnel et des riverains
- Pour le lot Charpente, l'attestation de visite que lui aura remis le Maître d'Ouvrage
- Pour le lot Charpente, l'attestation de dérogation de pose à fournir dans le cadre de la PSE. En absence de ce document, l'offre ne sera pas rejetée mais la PSE ne sera pas analysée. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer le marché sur les prestations prévues en base ou celles prévues en PSE.

N.B. : Concernant le mémoire technique, les soumissionnaires devront obligatoirement utiliser le cadre de la note méthodologique figurant dans les documents de la consultation et respecter les consignes qui y sont indiquées. Seul ce document sera analysé avec les pièces jointes spécifiquement autorisées. Les éventuelles autres pièces annexées ne seront pas prises en compte.

Article 6. Remise des offres - Dématérialisation

Les plis devront être adressés par voie électronique et remis avant la date et l'heure limites de remise des offres indiquées en page de garde, à l'adresse suivante : <http://www.mp74.fr>.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché public donnera lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires sont autorisés, en parallèle de leur offre électronique, à remettre une copie de sauvegarde sur un support physique électronique (CD-ROM, Clé USB ou tout autre support matériel) sous enveloppe. Cette dernière devra être déposée avant la date et l'heure limites de remise des offres précitée à l'adresse suivante :

Mairie de Frangy
19, rue du Grand Pont
74270 FRANGY

A titre indicatif, les jours et heures d'ouverture du siège de la mairie sont les suivants :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, fermé le jeudi après-midi.

Compléments d'information et précisions à la demande de l'acheteur

Les soumissionnaires sont tenus de répondre par voie électronique aux demandes de compléments d'information et de précisions effectuées sous format dématérialisé par l'acheteur. Dans ce cas, la réponse devra être transmise par le biais du support électronique utilisé par l'acheteur (généralement le profil d'acheteur).

Article 7. Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et sur leurs capacités financière, économique, professionnelle et technique à réaliser les prestations. Ces dernières seront appréciées au vu du dossier remis par le candidat relatif à ses moyens et compétences ainsi qu'à ses références.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le prix de l'offre : 40 % ;
- la valeur technique de l'offre : 60 % appréciée au vu des sous-critères pondérés comme suit :
 - moyens matériels et humains (quantité et qualifications) affectés au chantier : 20 % ;
 - libellés des principales tâches avec indication des modes opératoires et l'estimation du temps de travail par tâche : 20 %.
 - description des dispositions envisagées pour assurer la propreté du chantier et la sécurité du personnel et des riverains : 20 %

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-6 et R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Article 8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée en page de garde du présent règlement de la consultation.

Article 9. Visite du site

La visite du site est obligatoire pour le lot Charpente et fortement recommandée pour le lot Echafaudage. L'accès aux abords d l'église est libre.

Après avoir visité les lieux le candidat se rendra dans les locaux de la mairie pour obtenir une attestation de visite celle-ci sera à joindre à l'offre.

Article 10. Renseignements complémentaires

Les candidats devront transmettre leurs demandes par l'intermédiaire du profil d'acheteur dont l'adresse est la suivante : <http://www.mp74.fr>